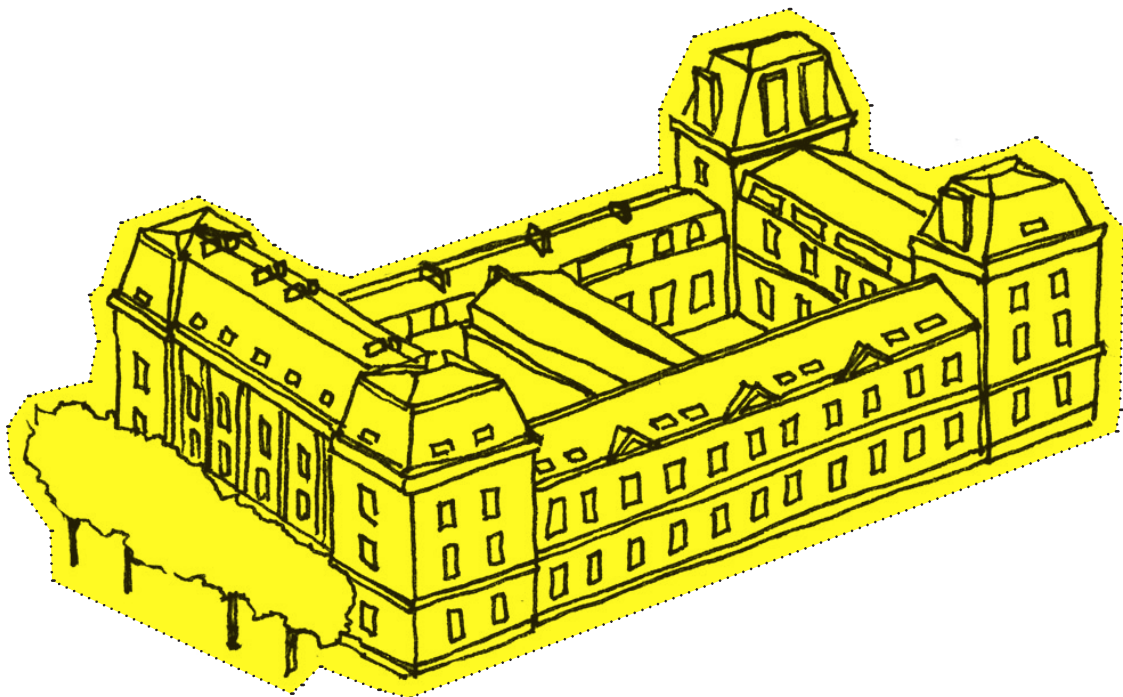

QUELLE ECONOMIE CONTRIBUTIVE POUR PASTEUR ?

Synthèse de la rencontre du 30 mai 2018



PASTEUR

★ L'HÔTEL ★



ETAT DES LIEUX, PASTEUR



Depuis novembre 2017, l'Hôtel Pasteur a cessé ces activités publiques pour laisser place au chantier de rénovation du bâtiment qui accueillera une école maternelle de huit classes à la rentrée 2019 et continuera d'inventer l'Hôtel à projets en connexion avec l'Edulab, espace éducatif dédié aux usages numériques.

Dans la continuité de notre rencontre de travail intitulé "Gouvernance et écosystème de l'Hôtel Pasteur" au mois de mai dernier, nous organisons une deuxième journée d'étude consacrée à l'Economie dite "Contributive", développée par les hôtes utilisateurs et leurs pratiques du lieu. A partir du modèle économique tripartite reposant sur 3 axes partenariaux : Public-Privé-Particulier, l'après-midi a été consacrée à développer l'axe "Particulier" :

Comment valoriser la part d'économie contributive issue des occupations du bâtiment, qui, au delà de participer au fonctionnement du lieu, s'externalise et se diffuse sur le territoire ?

Ce temps fort s'est construit autour du témoignage de plusieurs invités. Universitaire, acteurs sur d'autres territoires, engagés en recherche-action...ils nous ont transmis leurs expériences et apports conceptuels. Un grand merci à eux pour leurs présences et leurs enrichissements !

Mélanie Cadio : Directrice du pôle E2S à Vannes
Richard De Logu : Association BUG, Rennes
Pascal Glémain : Enseignant chercheur à Rennes dans le champs de l'ESS
Cécile Seauzot : Coordinatrice et animatrice à l'association de l'Accorderie de Nantes
Juliette Moal : Masterante ESC-EESAB
Maël Montévil : Chercheur à l'Institut de recherche et d'innovation, Plaine Commune
Benoît Robin : Membre de l'association Art Industrialis
Benjamin Roux : Porteur des Éditions du Commun

avec les EcoNautes et Réso Solidaire !

Cette synthèse, loin d'être exhaustive, tente de restituer au mieux la parole des invités et de rendre compte de quelques échanges qu'ils ont permis d'alimenter.

INTRODUCTION

Pour cerner l'économie contributive

Economie de la contribution et innovation sociétale, morceaux choisis :

P. Béraud & F.Cormerais, "Économie de la contribution et innovation sociétale", *Innovations*, vol.34, n°1, 2011

L'économie contributive telle qu'elle est théorisée aujourd'hui est très liée aux usages qui se développent avec l'ère numérique. Si les pratiques contributives préexistaient, l'économie de la contribution est donc une notion assez récemment verbalisée. Particulièrement développée par Bernard Stiegler, elle est également brillamment définie par Philippe Béraud et Franck Cormerais en 2011. Quelques extraits choisis de ces deux enseignants chercheurs permettent donc d'introduire avec pertinence le propos de notre après-midi d'étude. C'est une première approche pour cerner l'économie contributive avant de l'envisager par les entrées propres à chacun des invités.

" L'économie de la contribution désigne ici un ensemble de pratiques spécifiques qui renvoient aux participations de contributeurs librement investis dans l'activité et qui acceptent de coopérer et de diffuser leurs connaissances sans attendre de contrepartie sous la forme d'un équivalent monétaire "

Elle peut devenir l'une des modalités de l'économie du don, lorsque la contribution permet d'assurer les prestations réciproques

" L'économie de la contribution tend à se constituer comme une économie générale, aux côtés des mécanismes propres à l'économie de marché, à l'économie publique et à l'économie du don. À l'instar des trois autres modes de production et d'échange, l'économie de la contribution s'affirme à la fois comme une forme d'organisation de l'activité et comme une grille de lecture des conditions dans lesquelles celle-ci se déploie (Béraud, Cormerais, 2009). À la régulation par les prix, par la décision publique et par le principe de réciprocité, l'économie de la contribution substitue une régulation par la participation, et plus précisément par le degré d'interaction des participants à l'intérieur d'une activité, lui-même fonction de la quantité et de la qualité des implications individuelles et de la densité des interdépendances créées ou induites "

" La contribution apporte un nouvel éclairage sur les logiques de l'action, de la valorisation et de la localisation de l'activité, ainsi que de la participation à la décision dans l'espace public."

Tour d’horizon : Economie sociale, solidaire, collaborative...

Pascal Glémain, Enseignant Chercheur spécialiste de l’Economie Sociale et Solidaire

Pascal ouvre la journée par une contextualisation des termes. Il nous a livré un éclairage conceptuel mis au regard de nombreuses expérimentations économiques à travers l’histoire :

“ Changer le pansement et penser le changement ” :

L’Economie Sociale et Solidaire finalement peu connue, est souvent assimilée de façon réductrice à une économie de la réparation. Celle qui change le pansement sans penser les changements dans lesquels nous devons nous inscrire. L’ESS c’est d’abord une construction politique. Entité à part entière depuis la loi de Juillet 2014, elle est définie par rapport à des statuts d’entreprises, de sociétés que sont les coopératives, les mutuelles, les associations, les fondations. Au sens juridique elle renvoie donc à ces types d’organisations aux modes de gouvernance singuliers. Aujourd’hui, elles sont parfois confrontées à des problématiques dites “de marché” où se confrontent les missions sociales, l’intérêt général et les intérêts particuliers. Elles se heurtent également à des injonctions à faire “ de l’économie “.

L’économie solidaire est plutôt une économie de la consolidation. La solidarité dans ce cadre n’est pas la charité ou le don mais plutôt “ l’obligation solidaire” - in solidum. Il s’agit d’agir sur ce que l’on peut renforcer, de cerner sur quels éléments s’appuyer pour aller plus loin. La critique du don trouve ses racines au XI^e siècle. Les moines Récollets de l’ordre Franciscain relaient alors l’idée que le don est aliénant. Impliquant presque toujours un geste descendant, il est interprété comme une marque d’irrespect vis à vis d’une personne déjà à terre. Monétaire, la somme en est donc remboursable mais quid de la dette morale ? Pour ces moines, au don il vaut donc mieux préférer des crédits honnêtes à petits taux qui refroidissent la relation à l’argent et conserve la dignité des personnes. En économie solidaire, dans l’exemple plus contemporain des microcrédits, l’objectif est d’éviter les situations de vulnérabilité en consolidant la situation des personnes qui n’avaient pas accès aux ressources monétaires. Ils permettent de financer des activités rémunératrices dans une optique d’encapacitation. De fait, la monétarisation de notre société prive un certain nombre de personnes d’un pouvoir d’agir entendu comme la capacité de se mettre en action et de conduire soi-même la vie dans des conditions dignes avec les moyens économiques, financiers voire sociaux et politiques auxquels nous sommes confrontés. Finalement, l’économie solidaire est une économie de projet, d’expérimentation qui s’inscrit dans une autre temporalité que celle dans laquelle nous évoluons habituellement. Court termiste et évaluatrice, cette dernière suppose que l’on mesure pour pouvoir rendre compte. “En France, ne compte que ce qui se compte”.

Depuis les années 70 on observe une résurgence des expérimentations sociales, politiques, territoriales, économiques. Pascal en a retracé quelques exemples parmi lesquels les crèches parentales. Pour pallier aux problèmes de garde d’enfant qui n’était pas encore pris en main par la sphère publique dans les années 70, les parents se sont structurés en crèche parentales et ont commencé à partager du temps. Ce modèle a inspiré la formation des professionnels et la création de crèches publiques par la suite. Aujourd’hui encore un certain nombre d’organisations parentales font sens et développent parfois des modèles économiques performants. Les résultats économiques y sont utilisés non pas dans une logique d’accumulation mais réinjectés pour des améliorations au service de la société. L’exemple montre bien que cette économie n’est pas seulement une économie de la réparation mais également celle du changement. Contrairement au modèle *mainstream* qui s’applique à l’échelle planétaire, ses expérimentations économiques sont bien ancrées dans une société elle-même inscrite dans un territoire. Le modèle capitaliste, associatif et aterritorial n’a qu’une ambition : optimiser. La maximisation qui en découle permet d’ambitionner les résultats économiques et financiers comme des finalités. Or, dans le modèle “social” ou “solidaire”, l’économie n’est pas pensée comme une fin en soi mais comme un outil au service de ... Le but si on parle d’argent n’est pas d’en accumuler mais de cerner comment il peut se faire levier au service de la construction d’un projet. La société n’est pas au service de l’économie mais bien l’inverse. L’économie doit normalement oeuvrer au “bien être” individuel et collectif. Ceci-dit, Pascal souligne que la notion de bien-être est un point de vigilance en ESS. Les notions de capacités, d’encapacitation etc , lui sont préférées.

Retrouver la temporalité sociétale dans l’économie

Si on observe un mouvement citoyen de réappropriation de l’économie, de la nature, du devenir humain , individuel et collectif depuis quelques décennies, les expérimentations économiques dans le champ social et solidaire ne sont pas nouvelles. Pascal rappelle que les nombreuses traces de telles initiatives que l’on retrouve dans l’histoire peuvent nous conforter dans la dynamique de contribution qu’on peut apporter à la société et au territoire. A l’heure ou tout se compte l’ESS n’a été prise en considération qu’à partir du moment où elle représentait 10 % du PIB et plus de 10 % des emplois. Avant cela, on a entretenu l’illusion d’un système économique qui reposerait sur deux jambes : l’économie privée capitaliste et lucrative et l’économie publique non lucrative en oubliant dans cet éventail l’économie privée non lucrative. On observe aujourd’hui une réapparition de ce triptyque économique dont le troisième pilier pourrait être l’ESS.

Quelques exemples d’expérimentations qui jalonnent l’histoire économique :

Il n’est pas inintéressant de rappeler que Moyen-Age comptait déjà ces corportations et ces guildes qu’on peut rapprocher des associations contemporaines. Il fallait y adhérer et on y faisait la part belle à l’esprit de convivialité dans une logique de co-opération. Le banquet annuel y est obligatoire pour tous les adhérents, occasion de discuter et de partager les décisions.

Au XIX^e siècle, les sociétés de bienveillance et de secours mutuel ont, quant à elles, expérimenté les prémisses de la future sécurité sociale, le tiers payants et plus globalement la sécurité des personnes par cooptation. En cas de maladie ou de décès, l’économie domestique est directement affectée et c’est, par effet d’entraînement, la promesse de désordres et de dysfonctionnements plus globaux. La société de bienveillance autour de laquelle se sont, par exemple, structurés les gantiers au début du XX^e à Grenoble, est là pour consolider l’économie domestique et faciliter si il en est besoin l’accès à la culture, à l’éducation, à l’activité économique.

Dans les pays dits en “développement”, le système des microcrédits proposé par Muhammad Yunus qui en retire un prix Nobel de la paix peut trouver son écho dans les traditionnels “clous” ou “chez ma tante” début 19^e siècle. Les ouvriers rencontraient alors des problèmes d’équilibrage entre la trésorerie domestique et la trésorerie entrepreneuriale. La paie à la journée ce qui permettant le développement du crédit pignoratif (aujourd’hui établissements publics de crédit et d’aide sociale), ils avaient la possibilité d’aller au crédit municipal des villes où ils accrochaient leur redingote à un clou. La valeur économique du vêtement était alors prêtée à l’ouvrier sous forme monétaire remboursée le soir même avec la paie. Le fameux “chez ma tante” concernait les petits artisans qui rencontraient quelques faiblesses économiques qu’il fallait mieux cacher au banquier pour pouvoir accéder aux financements. Ces personnes avaient des montres à gousset qu’ils emmenaient au crédit municipal pour combler leurs trous de trésorerie. La coutume était d’annoncer qu’on avait oublié sa montre “chez sa tante”. Ces micro prêts consistaient donc la contribution des ces établissements à la consolidation du système économique et social local. Notre histoire économique est jalonnée de ce type d’expériences portées par des établissements publics d’aides sociales, des mutuelles, des coopératives, des associations.

En 1920 - 1924, 50 % du logement social dépendait des coopératives d’habitants. C’était donc déjà une problématique d’économie sociale qui répondait à des intérêts collectifs d’accès au logement, première étape vers l’intégration sociale et finalement professionnelle.

Les traces historiques que Pascal a partagé avec nous, parfois oubliées, nous ramènent à une certaine réalité de l’expérimentation sociale et territoriale de nos jours. Au sortir de la seconde guerre mondiale, l’ESS a été oubliée parce que le modèle d’aide sociale était systématisé. Les sociétés de secours mutuel et de bienveillance n’avaient plus lieu d’être. Il fallait reconstruire mais on avait oublié qu’il y avait des coopérateurs. On a aujourd’hui l’impression d’innover en essayant de s’émanciper d’un modèle économique qui s’essoufle, nous presse et nous oppresse. Il ne s’inscrit plus dans une temporalité sociétale mais dans celle de la finance. Cette temporalité court termiste , d “ hyper fréquence ” , se traduit par des décisions (achat- vente) prises en quelques nanosecondes sur les marchés financiers par des algorithmes. L’économie de projet, elle, réclame le temps de l’expérimentation et de l’ajustement pour tendre vers un meilleur bien être individuel et collectif.

Aujourd'hui on parle d'économie contributive, positive, collaborative, d'ESS, de partage... Les vocables ne cessent de se multiplier pour désigner des économies qui, en tout cas, répondent d'un autre modèle économique et sociétal. Sont-ils des modèles alternatifs ou des modèles d'altérités ? Il n'est en tout cas pas toujours aisé de se repérer dans cette nébuleuse et les confusions sont nombreuses. Pascal nous enjoint à être vigilant à ce qui se traduit sur le terrain derrière les termes.

En France le groupe La Poste tarifie la visite chez les grands parents, service qui n'était pas marchandisé auparavant. C'est effectivement de l'économie qu'on pourrait qualifier de collaborative répondant à un individualisme méthodologique. Derrière ce dernier concept, il y a l'idée qu'on ne prend en compte que l'individu auquel on apporte une réponse sans considérer le contexte de manière systémique. En cela on ne fait plus société car il n'y a qu'une coexistence de cas sans confrontation ou coconstruction comme le réclame l'ESS. Dans l'individualisme méthodologique on va par exemple prendre en compte le comportement du consommateur qui va être modélisé avec un outil mathématique permettant d'objectiver les résultats. Les chiffres étant considérés comme plus fiables que des données qualitatives, cette objectivation permet de monnétariser une dimension qualitative... C'est ainsi que la demi-heure passée avec une personne âgée va pouvoir être intégrée dans un modèle de consommation s'appropriant des modèles de solidarités perdus. Le caractère collaboratif cache ici cache un "social business". C'est à lié au fait que la question de la redistribution a été complètement écartée. Alors que le modèle économique de solidarité sociale reposait sur une redistribution par des politiques sociales à travers l'impôt, nous sommes rentré aujourd'hui dans un mode d'optimisation fiscale et de défiscalisation. Il y a des fuites dans le moteur qui posent des questions de financement aux associations et organisations d'ESS : notre modèle doit-il devenir plus "économique" et adopter certains codes de l'entreprise ? De là naît l'entrepreneuriat social sensé servir des intérêts qui ne sont plus assurés par les solidarités sociales et familiales.

On peut s'interroger encore sur la différence entre le groupe bancaire coopératif du Crédit Agricole et, par exemple, le groupe commercial BNP Paribas. Dans le premier cas, la banque est normalement gouvernée par ses sociétaires propriétaires du capital. La gouvernance est sensée répondre à un modèle 1 personne = 1 voix. Si ce modèle est donc pensé comme délibératif et non consultatif, dans les faits seul 3,8 % des sociétaires usent de leur droit de vote. Malgré les injonctions coopératives, ces structures se comportent donc comme les autres. Pascal nous parle alors d'isomorphisme organisationnel qui questionne sur la capacité à intégrer effectivement les personnes dans les initiatives qui relèvent pourtant de l'Economie Sociale et Solidaire.

La contribution est un engagement

Le secteur culturel compte aussi ses expérimentations. A partir de 2005, le basculement public/privé s'opère dans la financiarisation alors que les subventions publiques diminuent de manière très significatives. Aujourd'hui 54% des financements sont issus de la sphère privée. Certaines expérimentation relèvent des sociétés en capital risque solidaire à l'image des CIGALES (Club d'investisseurs pour gestion alternative et locale de l'épargne solidaire). Les Cigales sont là pour accompagner "des fomis" qui portent des projets culturels et orienter le capital social. Les personnes qui souhaitent investir du capital dans la culture sont donc mises en lien avec des artistes dans l'optique d'un accompagnement sur 5 ans. Ce lien n'est pas uniquement financier. Il s'agit également de partager les réseaux ect. Si le porteur de projet souhaite continuer avec la CIGALE elle peut devenir un organe de gestion en tant que tel. C'est l'expérimentation d'un autre mode de fonctionnement citoyen dans le secteur de la culture. Souvent des cautions et garanties sont demandées. Or, quelqu'un qui connaît des fragilités va se tourner vers son entourage pour apporter des garanties. C'est donc intégrer des fragilités au sein de l'entourage également. Pour pallier à cela, les CIGALES ont créé Garigue, une société coopérative de financement solidaire. C'est un véritable levier financier pour des activités qui jusqu'à présent ne se posaient pas trop la question de la pérennité de leur financement à moyen et à long terme.

Les initiatives en ce sens sont nombreuses et Pascal cite à titre d'exemple Bretagne Activ ou l'Anef, acteurs qui peuvent participer au financement par le biais de fonds de dotation. Permettant une certaine indépendance vis à vis du privé lucratif et de la sphère publique. Il y a moyen d'expérimenter des choses et de tester si cela s'accorde avec la gouvernance notamment lorsqu'on est face à des êtres hybrides. Un fond de dotation a la tête d'une association et le corps d'une fondation. Que vont donner ces espèces hybrides dans la nature ? Qu'est ce que ça va apporter comme biodiversité dans les modèles de financements existants ?

La question de l'émancipation et de la contribution sont au coeur de ces économie. Ces notions vont au-delà de la seule participation. L'économie participative appelle par exemple à apporter de l'argent par le biais de dons, d'investissement, de prêt (type crowdfunding) mais c'est une plateforme qui gère. Dans le cadre de la finance solidaire, il y a un engagement. L'épargnant citoyen apporte non seulement son épargne solidaire mais par ailleurs il accompagne le porteur de projet. En cela il y a bien don de temps. Il n'est pas si facile de définir formellement l'économie contributive. Plus proche de l'économie sociale et solidaire contemporaine et particulièrement du modèle solidaire dans la mesure où la contribution est un engagement. Elle est éminemment contextuelle. Pour rappeler ces ancrages, les acteurs de l'ESS parlent de proximité sociale et géographique. L'économie se fait contributive parce qu'elle répond à une proximité, correspond à une certaine territorialité elle-même nourrit d'une certaine culture. La question du territoire vécu et perçu est fondamentale. L'appropriation des espaces fait partie de la territorialité à construire pour qu'il y ait contribution et pour développer les biens communs tels que les présentent Elinor Ostrom.

“Là où l'économie de marché s'intéresse au producteur sous l'angle de la maximisation du profit, et au consommateur sous l'angle de l'ophélimité ou de la fonction d'utilité, là où l'économie publique s'occupe des fonctions de stabilisation, de redistribution et d'allocation des ressources lorsque ces dernières ne sont pas affectées de manière efficiente par le marché (market failures), là où l'économie du don reste dominée par une relation circulaire entre don et contre-don (donner-recevoir-rendre), l'économie de la contribution fait surgir la figure alternative du contributeur qui articule participation choisie à l'activité, création de valeur sociale et intérêt au désintéressement. De ce point de vue, le contributeur ne se définit pas comme le producteur ou le consommateur rationnel de la théorie néoclassique, pas plus que comme l'agent d'une rationalité collective. Il n'incarne pas non plus le donateur ou le donataire du régime du don, même si cette figure de l'altérité apparaît plus proche de l'économie de la contribution que les deux précédentes. L'intervention du contributeur dans l'activité dépend d'un arbitrage non prédéterminé qui fait référence au souhait d'engagement personnel, au degré de confiance dans les autres participants, au niveau d'interaction suscité par la participation à l'activité et à la satisfaction retirée des relations avec les participants, et de l'activité elle-même”

TRAVAUX AUTOUR DE PASTEUR

Chantier Pasteur : Support d'application pour les Econautes

Laurent Léostic et Lisa Vilmen : Les Econautes // Reso Solidaire

"Le Pôle Territorial de Coopération Économique "Les écoNautes" vise à développer sur le Bassin rennais (pays de Brocéliande, des Vallons de Vilaine et de Rennes) une offre de services aux projets collaboratifs entre entreprises ESS, entreprises et recherche en lien avec les ressources du territoire : accueil-diagnostic et mise en réseau, ateliers et formations, accompagnement et financement, capitalisation et diffusion... Sur le modèle des Pôles de Compétitivité, il vise à développer l'Économie Sociale et Solidaire à travers des coopérations avec le secteur économique, l'enseignement supérieur et la recherche. Ses actions portent sur les champs de l'innovation sociale, la construction durable et l'économie circulaire."

Reso Solidaire, Présentation du PTCE Les EcoNautes

Comment construire une économie contributive autour de la filière de déconstruction du BTP ? C'est sur cette question que Laurent et Lisa, respectivement chargé de mission et stagiaire des Econautes, ont fait un retour.

Portés par Réso Solidaire, les EcoNautes (PTCE) ont mené une étude pour suivre et valoriser le réemploi de "déchets" (matériaux et mobiliers) issus de la déconstruction du bâtiment Pasteur par différentes structures sur le territoire. Toujours en phase d'évaluation, les EcoNautes nous ont livré un premier bilan de ce suivi :

Un certain nombre d'éléments récupérés ont été revalorisés au service d'autres projets sur le territoire à l'instar de la ressourcerie la Belle Déchette pour agrandir son local. L'agence de design "Barreau & Charbonnet" a pu les valoriser dans la construction de cabanes pédagogiques à destination des enfants. Pour Bâti Récup, qui se lance dans la facilitation du réemploi au sein de la filière de la construction et de la déconstruction, l'expérience a été l'occasion de se tester, de donner de la visibilité à l'initiative et également de nouer des partenariats (avec les Compagnons Bâtitisseurs et Veolia notamment).

L'interaction de ces acteurs et actrices met en lumière plusieurs chaînes de valeur (en l'occurrence sur le terrain Pasteur : l'économie de CO2 rejeté, les économies logistiques et prestataires...).

Au-delà de cette étude, le propos des Econautes est d'identifier toutes les valeurs ajoutées que créent ces interactions, qu'elles soient privées, publiques ou collaboratives et comment elles permettent d'apporter une solution pertinente en valorisant les "déchets". Le travail sur les chaînes de valeur permet d'identifier les points clés qui peuvent être partagés et devenir le socle d'un autre modèle économique. Il s'agit de retrouver du sens dans l'économie pour poursuivre un objectif fondamental pour les Econautes : développer un minimum de CO2.

Quelle monnaie alternative pour l'Hôtel Pasteur ?

Par Juliette Portala, Valentine Brochet, Juliette Moal et Baptiste Grenier, Master ESC/EESAB

Comme le rappelle Sophie, Pasteur lie l'étude à l'acte. Cet équilibre entre action et théorisation est indispensable pour un lieu qui s'invente en marchant.

Se greffant sur les réflexions menées par le conseil collégial autour de l'économie de la contribution, un groupe d'étudiants a su s'emparer du sujet pour réfléchir à système monétaire alternatif pour l'Hôtel Pasteur. Menée dans le cadre du master hybride entre l'École de Commerce et l'École Européenne d'Art de Bretagne, l'étude se penche sur une monnaie dont l'unité serait le temps.

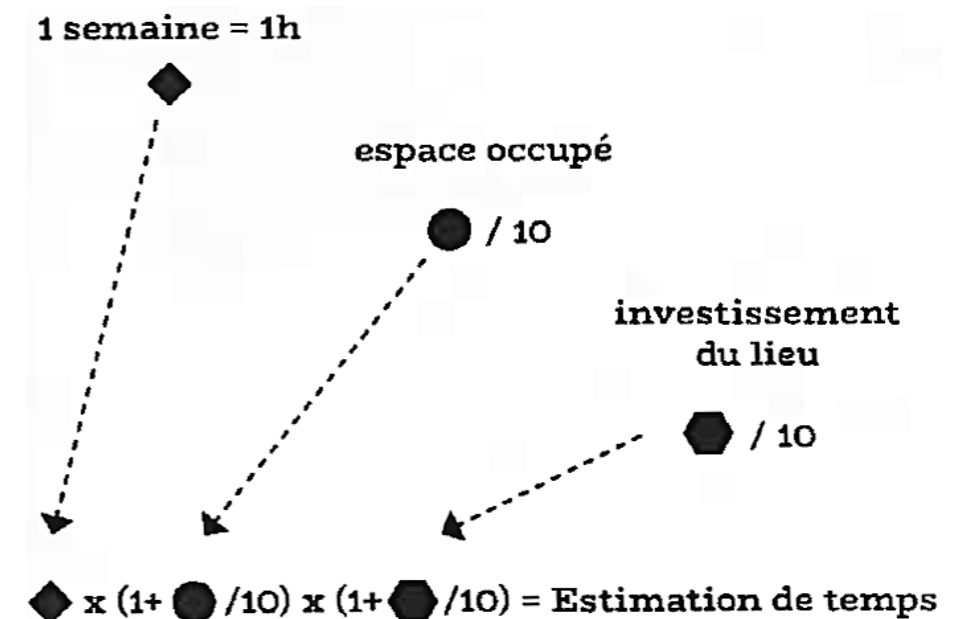
Il y a deux formes d'échanges que Pasteur et la monnaie temps doivent permettre.

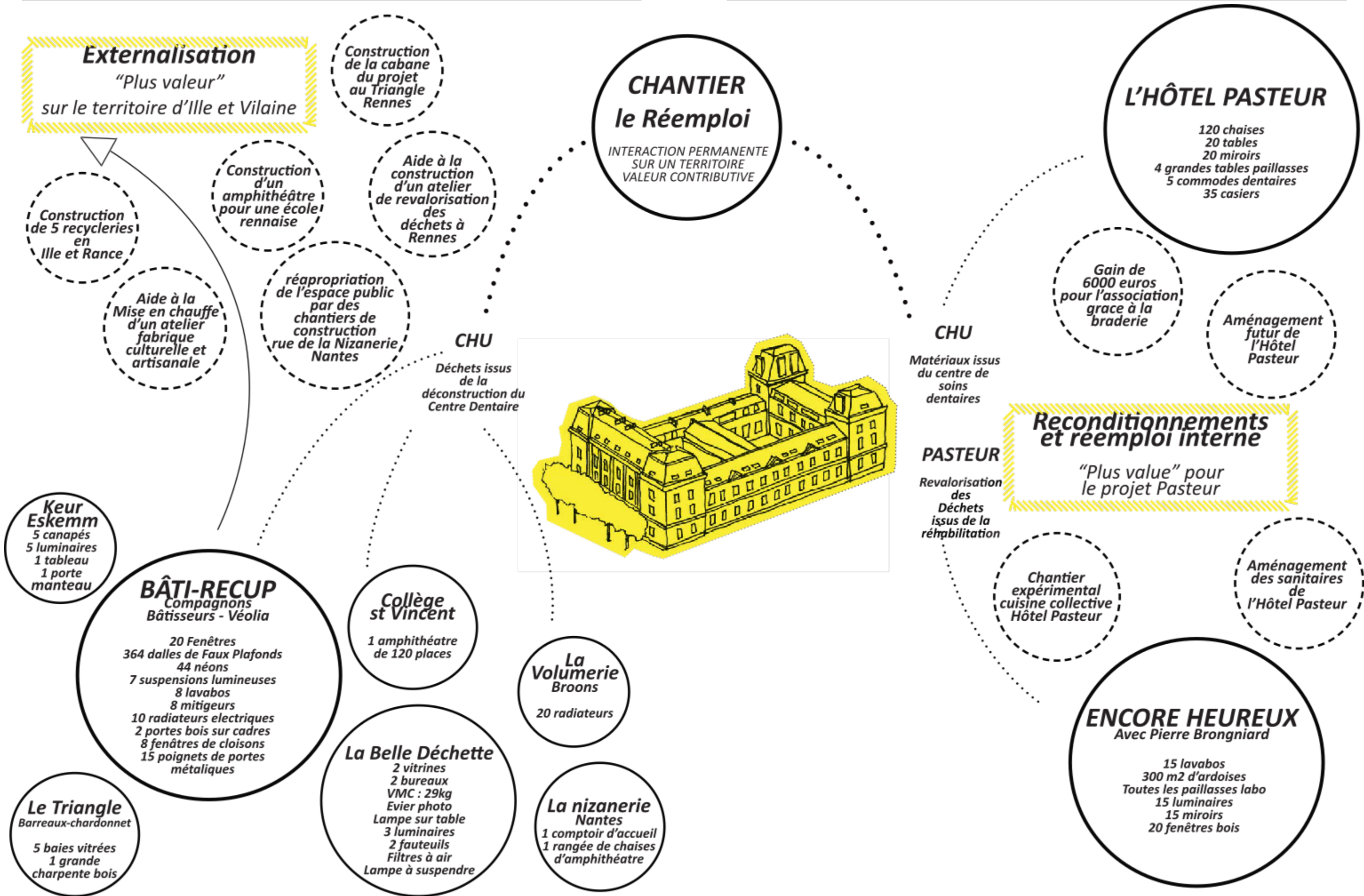
L'hôte doit pouvoir être un contributeur. Au-delà du seul cadre marchand, il doit pouvoir, par son occupation, apporter et participer à l'économie de fonctionnement du lieu. L'hôte - en échange du "service" que représente le fait d'être accueilli dans les murs - doit rendre du temps à l'Hôtel. Il en est le "débiteur". Parallèlement, le lieu doit pouvoir apporter à celle ou celui qui vient y donner du temps sans y porter un projet - eux sont créditeurs de Pasteur.

Le système repose sur le principe 1h = 1h, qu'elle soit consacrée à la veille ou à la réparation... Chacun peut contribuer à la hauteur de ses compétences sans distinction.

L'heure donnée peut être dédiée à différentes choses. Il faudra en permanence actualiser la liste des besoins de Pasteur et également penser un calendrier. À ce titre, les étudiants proposent l'outil numérique Trello pour lister, hiérarchiser et organiser les tâches à effectuer au sein de Pasteur.

Pour calculer la contrepartie de temps due par l'hôte, le travail du groupe aboutit à proposer une formule qui a le





PARTAGE D' EXPERIENCES

Fonctionnement et vie de l'Accorderie nantaise

Cécile Seauzot, coordinatrice et animatrice à l'association de l'Accorderie de Nantes créée en 2017

Transition toute trouvée avec la monnaie-temps, Cécile Seauzot partage avec nous son expérience de professionnelle investie dans une structure d'échange réciproque de temps entre particuliers. Elle nous transmet de manière très concrète et avec enthousiasme, les valeurs et le fonctionnement quotidien d'une Accorderie par l'entrée du terrain nantais :

Initiative d'origine québécoise, une accorderie vise à mettre en place un système d'échange de services entre habitants basé uniquement sur le temps. Promouvant une chaîne d'entraide, elle se situe dans le champ de l'économie solidaire. Ses missions premières :

- Lutter contre la précarité et l'isolement,
- Favoriser la mixité entre les gens
- Permettre à chacun d'exprimer, de développer ou d'acquérir des compétences.

Basée sur la gratuité, le système permet à tout un chacun d'accéder à un service parfois inaccessible dans le cadre marchand. L'idée est donc de faciliter la création d'un réseau de personnes qui s'enrichissent mutuellement par l'échange de compétences proposées. Affranchie des notions de statuts sociaux et d'argent, l'Accorderie permet les rencontres qui ne se feraient pas ailleurs. Il ne s'agit pas d'être concurrentiel sur le territoire mais au contraire d'ouvrir un espace complémentaire qui permet de reprendre le temps pour les gens.

Cécile a participé à l'élaboration du projet à Nantes, débuté en 2015 à l'initiative de la ville et accompagnée par le Secours Catholique. La méthode : réunir toutes les associations et permettre la constitution un groupe porteur désireux de s'investir (la posture de la collectivité étant celle d' accompagnatrice et non de moteur). Un groupe d'habitants s'est donc agrégé pour constituer l'association du projet Accorderie.

La constitution d'une Accorderie ne peut faire l'économie de quelques critères d'agréments :

- Trouver un local et un apport financier suffisant pour salarier une personne.
- Avoir réalisé une étude de terrain et tisser des liens avec les associations car une accorderie ne peut s'inscrire qu'en complémentarité sur le territoire et en lien avec des besoins effectifs.

Conséquemment, contrairement à un Système d'Echange Local, le montage d'une accorderie s'envisage sur une à deux années. À Nantes où l'Accorderie compte pour le moment une cinquantaine d'accordeurs, l'agrément a été obtenu en juillet 2017.

Pour permettre à tout à chacun de devenir accordeur sans discrimination de profil, chaque personne s'engage à proposer des compétences qui ne sont pas constitutives de son activité professionnelle (sauf personne à la retraite). En-dehors de cela, l'accordeur peut préciser une offre de service qui s'inscrit dans tous les domaines de la vie quotidienne (bricolage, aide à la recherche d'emploi, réparation de vélo, perfectionnement français, initiation excel, couture...) via une nomenclature. Très concrètement, cette nomenclature permet de visualiser les offres et demandes des accordeurs sur une plateforme numérique. La coordinatrice facilite la mise en confiance, contribue à faire émerger l'offre et la demande, facilite les liens ou l'utilisation de l'outil numérique.

Trois types d'échanges sont possibles :

- d'individu à individu
- d'une personne à collectif
- le travail collectif à destination de tous les accordeurs (temps donné à l'association)

Dans tous les cas de figure, il n'y a pas de bénévolat car tout le monde récupère en temps. Pour Cécile, «*la seule limite d'une accorderie c'est les gens eux mêmes, leurs propres limites par rapport au temps donné*».

L'organisation des échanges s'appuie sur une banque de temps qui fonctionne avec "chèque temps". 15 h sont offertes à l'adhésion et la comptabilité de transaction est à la charge de la salariée. Par retour d'expérience, alors que les SELS ne nécessitent pas de figure coordinatrice, Cécile fait état de l'importance d'avoir une vision globale. Son rôle est éminemment social. Présente sur site 4 jours et demi par semaine, elle rencontre à plusieurs reprises chaque personne pour assurer la péréquation avec les valeurs définies par une charte de référence nationale. A Nantes, tout à chacun se réfère par ailleurs à "un code de courtoisie" en guise de règle d'usage des échanges.

En terme de financements, l'Accorderie nantaise dispose de l'agrément "espace de vie sociale" qui lui permet d'accéder à une subvention publique de la ville de Nantes. Elle est par ailleurs soutenue par le secours catholique et la CAF et ne s'interdit pas de fonctionner à l'avenir avec des apports privés.

Pour ouvrir :

***Comment ce système peut fonctionner au-delà du réseau entre particulier ?
À l'échelle du territoire entre lieux / associations ?***

La Place : plateforme de mutualisation de compétences entre structures de l'ESS

Mélanie Cadio, directrice du pôle E2S du pays de Vannes

De Nantes à Vannes, la présence de Mélanie est l'occasion de découvrir sur un autre territoire une expérience de mutualisation, cette fois-ci à l'échelle des structures du réseau de l'économie sociale et solidaire :

Le pôle E2S du pays de Vannes s'est donné pour mission de développer l'emploi et l'entrepreneuriat, d'animer le territoire et promouvoir l'Économie Sociale et Solidaire.

L'expérience du terrain rapportée par Mélanie met en lumière un constat : une multitude de petites structures ESS rencontrent des difficultés à se recentrer sur le coeur de l'activité. En cause, l'épuisement des forces vives qui doivent déployer une polyvalence forcée.

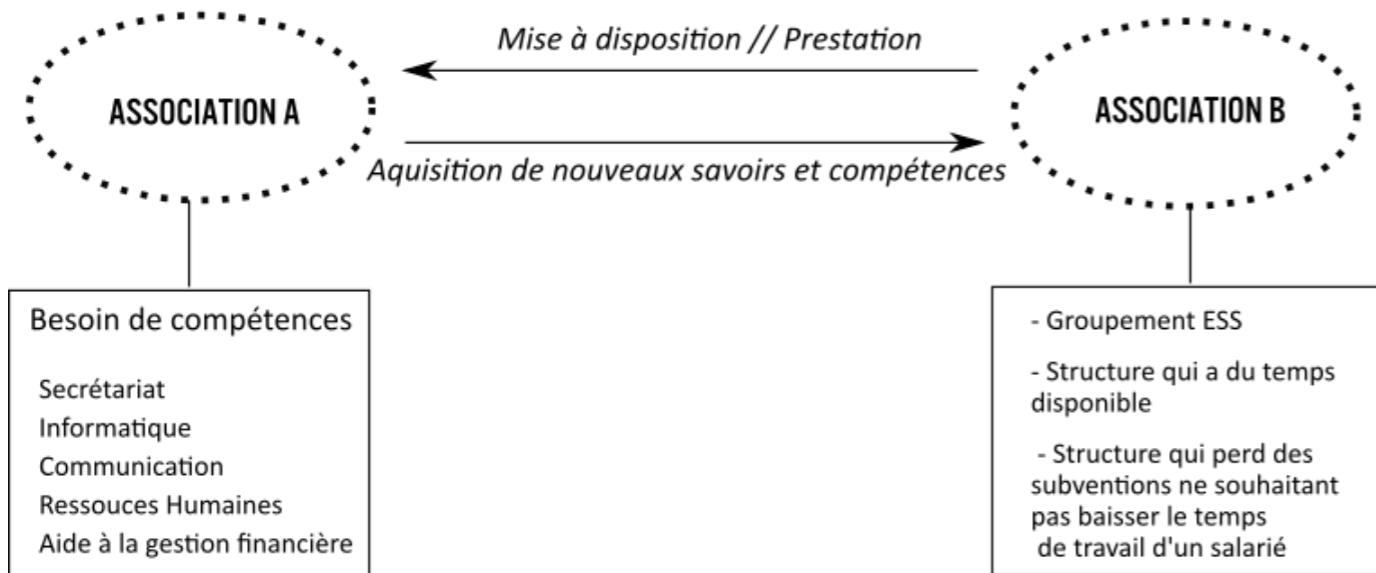
Pour répondre à cela, il n'est pas toujours évident pour des structures modestes de frapper à la porte des groupements d'employeurs. Face à ce double constat le pôle E2S, associé au spécialiste des groupements Jean Dalichoux, a donc travaillé pour créer un modèle hybride où la mise à disposition de salarié (point de vigilance qui appelle un cadre sécurisé) peut être faite en même temps que de la prestation. C'est la naissance de la plateforme de mutualisation : La Place.

Les financements de La Place relèvent en majeure partie de la sphère publique à différentes échelles : direction du travail, agglomération, région, Europe. L'outil numérique a lui été développé par une école, comme sujet d'application. À ce titre, la plateforme Web est en licence libre et peut être réutilisée en ajoutant des fonctionnalités. Par ailleurs, une contribution est demandée aux structures en fonction de leurs moyens et un pourcentage est prélevé sur les prestations.

Le projet est encore en phase d'expérimentation avec un démarrage qui compte une cinquantaine de structures de l'ESS dans une logique d'entraide. Si aujourd'hui La Place s'attache uniquement au champ du salariat, les porteurs ont pu constater une véritable demande autour du bénévolat par le biais d'un système basé sur le temps.

LA PLACE / E2S VANNES

Mise en lien / Sécurisation juridique /
Veille au respect de la charte



En discussion :

Comment Pasteur, qui s'inscrit dans un réseau de lieux et d'acteurs sur le territoire, pourrait s'inspirer de l'expérience ? Aujourd'hui à titre d'exemple, Samuel Bausson et Gwenola Drillet, membres du conseil collégial de l'Hôtel Pasteur sont professionnels dans les institutions du TNB et des Champs Libres. Ils illustrent le lien très fort entre structures qui se nourrissent mutuellement pour le moment en-dehors des instances. Comment valoriser cette autre forme d'économie qui constitue une réelle plus-value à l'échelle du territoire ?

Samuel réfléchit à un "Laboratoire des usages" inter-lieux qui mettrait en réseau de contribution les structures de la ville. Pensé comme un espace d'expérimentation commun entre structures qui enrichit chaque contributrice ne serait-ce que par la formation. Quand apporter de son temps hors-les-murs permet de nourrir sa propre structure. La plateforme pourrait-elle formaliser cette économie contributive ? Peuvent en tout cas être mis à disposition par la Place d'une part la plateforme numérique et d'autre part des outils permettant d'identifier les compétences mobilisables des structures.

L'ECONOMIE CONTRIBUTIVE

Membres d'Ars Industrialis, Benoît Robin et Maël Montévil nourrit de philosophie Stieglerienne nous font profiter de leurs éclairages conceptuels et des expérimentations en cours autour de l'économie contributive sur le territoire de Plaine Commune

De l'importance de passer à une économie du soin

Benoît Robin, membre d'Ars Industrialis

L'association "Ars Industrialis" créée en 2005 à l'initiative du philosophe Bernard Stiegler entend lutter contre la tendance autodestructrice du capitalisme. Consumant les ressources en ne sollicitant que la dimension pulsionnelle, le modèle économique dominant n'est ni soutenable ni solvable à long terme. Les signaux et phénomènes d'alerte, nombreux en ce sens, se multiplient. Face à ce constat, l'association appelle donc de ses vœux la construction d'une solution alternative. Le propos n'est pas tant de défaire le capitalisme que de lutter contre en tant qu'il se détruit en épuisant les désirs. Il s'agit de sauvegarder les forces désirantes que nous sommes à l'heure où les échanges - commerces entre les êtres - sont réduits à la dimension comptable au détriment du symbolique. Benoît emprunte en illustration les mots d'Alain Souchon :

*"On nous inflige / Des désirs qui nous affligent " [nous qui sommes]
" Attirées par les étoiles, les voiles / Que des choses pas commerciales"*

L'économie consumériste étant insoutenable, comment passe t'on à une économie du soin ? La première, focalisée sur la pulsion, consume l'objet du désir dans un modèle vertical du producteur au consommateur. L'économie contributive, qui place au centre la figure du contributeur, veille sur cet objet du désir. Contribuer pour Ars Industrialis c'est travailler au sens de "faire oeuvre". L'oeuvre étant ce qui ne s'use pas et leur ensemble ce qui constitue "les communs". Or, pourquoi les gens qui viennent à Pasteur ont l'impression de recevoir quelque chose ?

Pasteur est un lieu qui sort l'individu du désœuvrement et permet de se muer en être agissant dans un espace. En cela, il lutte contre la prolétarianisation - entendu dans la lecture marxiste comme la dépossession de savoirs dans l'acte. Lieu d'émancipation et de re-capacitation, c'est une expérience de Droit à la Ville qui produit le sentiment d'appartenance à un endroit auquel on contribue. Ainsi, " Pasteur réinscrit des finalités quand le capitalisme financier les détruit". Il héberge la figure de l'amateur, celui qui, prenant soin de son objet, entretient l'économie et par-là même s'encapacite. Ouvrier au sens premier du terme, cette figure pourrait être confondue avec celle du contributeur.

"L'économie de la contribution c'est une économie de l'oeuvre "

Au-delà de ça, il y a d'après Benoît peut-être un risque à définir formellement et trop tôt cette économie. Celui de se conformer à un modèle là où le process prime.

"Usages et communautés mettent en relief la prééminence de comportements nouveaux, celui du contributeur qui s'emploie à diffuser et à s'approprier des connaissances, celui de l'amateur qui met à disposition son expertise ou cherche à en acquérir une (Ledbeater, Miller, 2004). Les domaines de l'échange peuvent être la connaissance, les arts, ou encore, la chose publique (Flichy, 2010 ; Fourmentraux, 2010 ; Cardon, 2010). Les motifs de l'échange sont, dans la plupart des cas, à rechercher hors du champ de l'intérêt économique, pour des contributeurs œuvrant dans une « économie de la reproductibilité à coûts quasi nuls » (Stiegler, 2008a, p. 126).

Expérimentation à Plaine Commune par l'IRI

Maël Montévil, membre d'Ars Industrialis, chercheur à l'IRI sur le Territoire de Plaine Commune

L'IRI, Institut de Recherche et d'Innovation, est une association adossée au Centre Pompidou qui - contrairement à Ars Industrialis défini par Maël comme un *think tank* - a un budget, des employés, des liens avec le monde industriel et académique. Elle propose des prototypes dans le monde numérique et mène des expérimentations sociales.

Le territoire de Plaine Commune regroupe 9 communes de Seine-Saint-Denis. L'IRI y est mandaté politiquement pour y porter le projet Territoire Apprenant Contributif répondant à un "investissement d'avenir" de l'ordre de 60 millions d'euros. Mobilisant à travers un financement public/privé des partenaires industriels et associatifs, une partie importante de la mission serait la mise en place expérimentale d'une économie contributive à l'échelle de la structure intercommunale.

L'économie contributive est fondée sur la création et l'acquisition de savoirs nouveaux dans le cadre d'activités contributives. Sa finalité est à la fois la soutenabilité sociale et écologique du territoire, et la solvabilité des organismes qui le composent. L'objectif de l'action 5 est d'inclure les organismes du territoire dans un écosystème contributif au sein duquel :

- Ils décident ensemble – avec les habitants et usagers du territoire – des critères sociaux et écologiques d'une société du soin;

-Ils inventent ensemble – par une intelligence économique territoriale – des modèles d'activités plus solvables.

Un instrument de gestion et de financement doit être créé pour accompagner ces modèles d'activités nouveaux dans le respect les critères de la société du soin tout en leur facilitant l'accès aux capitaux financiers et l'accueil des forces de travail appropriées. En somme, si l'économie de la société du soin est solvable, le territoire peut être soutenable.

IRI - Clément Morlat - 13 mai 2018 " Cadre et objectif de l'action "

La baisse substantielle des emplois et la tendance très lourde à la perte des savoirs qui mène à la prolétarianisation de ceux-ci sont des points de départ pour coaliser ces forces économiques et politiques. Les emplois prolétariés, qui relèvent de l'automatisme, ne sont plus le lieu du travail entendu comme activité qui crée de nouvelles choses. La distinction emploi//travail est importante et permet d'ailleurs d'introduire celle comprise entre la compétence et le savoir. La compétence permet de pouvoir faire quelque chose, sans pour autant le comprendre ou aller au-delà.

Le savoir prime sur la compétence en ce qu'il permet une pratique réflexive, la capacité à suivre et à s'adapter. Dans un contexte où les innovations apparaissent et évoluent rapidement, le savoir permet de s'armer face aux disruptions. C'est cette capacité qui intéresse d'ailleurs les industriels.

Maël remet d'ailleurs dans une perspective historique et conceptuelle la notion de capacité / capabilité :

En 1974 alors que les habitants du Bangladesh souffrent de la situation de famine, les hommes ont une espérance de vie supérieure aux habitants d'Harlem au même moment. L'économiste et philosophe Amartya Sen en appelle à la capabilité pour expliquer ce paradoxe historique. Quand la prolétarianisation est une perte de savoir, la capabilité constitue elle la résilience c'est-à-dire les savoirs et la capacité à les réaliser pour faire face à l'imprévu, au destructif.

L'ambition de l'économie contributive est donc de promouvoir les savoirs au lieu de les détruire afin de réagir rapidement aux évolutions des écosystèmes et du monde technique pour éviter un chaos sociétal. Plusieurs sources d'inspiration en ce sens : le logiciel libre et les intermittents du spectacle. Dans le cadre de ce dernier exemple, le temps hors emploi est considéré en tant qu'il permet un gain en terme de savoirs et d'expérimentation. C'est donc un temps de travail hors emploi qui est pris en compte.

Une des idées poursuivie sur le territoire de Plaine Commune serait la mise en place d'une clinique contributive. En son sein, des parents ayant des enfants en bas âge - notamment affectés par un usage précoce du numérique - travaillent avec des professionnels à s'encapaciter face à cette utilisation des écrans. Il ne s'agit pas seulement de se soigner et de se rendre service soi-même mais aussi de créer des nouveaux savoirs dont l'ensemble de la société a besoin, créer une expertise de savoirs transmissibles à l'autre et potentiellement valorisable économiquement dans un modèle à peine esquissé.

La finance et la comptabilité de ce modèle sont en cours d'écriture. Habituellement l'organisation des échanges et la circulation économique s'opère par le biais d'une monnaie étalon d'après un prix fixé par le marché. Un outil alternatif est actuellement à l'étude. Il permettrait d'organiser autrement les échanges à l'échelle macro, les emplois et les revenus contributifs. L'idée que nous transmet Maël : construire et s'appuyer sur une grille d'analyse partagée entre différents acteurs du territoires (habitants, associations, entreprises, collectivités...). Ces différents acteurs évaluent les choses qui les intéressent positivement ou négativement selon leurs points de vue, proposent et délibèrent sur des critères pour évaluer ce qu'il se passe sur le territoire. Ces points de vue différents ne se fondent pas mais permettent d'évaluer différents scénarios. L'ensemble de cette structure serait un commun - mutuelle ou coopérative - disposant d'une caisse qui permettrait à des scénarios d'être financés en menant une analyse systémique sur le territoire alors même qu'ils ne seraient pas rentables si évalués individuellement. Il s'agit de prendre en compte ce qu'ils produisent au service d'autres acteurs et actrices et quelles valeurs ils apportent à l'échelle du territoire. Le cadre des valeurs analysables sur un marché et cette grille permet de penser différemment la valeur rendant viable des choses qui ne le seraient pas autrement et valorisant les savoirs. Cette grille d'analyse n'est pas encore mise en action cependant l'outil E-Planet, permet d'ores et déjà la délibération collective sur des indicateurs...

Il convient de montrer, en particulier, que l'ordre de grandeur de l'économie de la contribution peut être appréhendé à travers une interprétation en terme de valeur sociétale, qui fait de la mesure et des choix contributifs les résultats d'un principe de délibération. De même, il importe de souligner que la contribution s'affirme comme la source d'une innovation sociétale, qui s'oppose au réductionnisme économique et technologique, et qui fait du développement des capacités individuelles et collectives le facteur du recul de la rareté sociétale.

P. Béraud & F.Cormerais, "Économie de la contribution et innovation sociétale", 2011

Par ailleurs, l'économiste Clément Morlat expérimente actuellement ce type de grille en lien avec le bailleur social Pas-de-Calais Habitat. L'ambition est qu'à l'échelle d'un logement social, les gens puissent s'échanger des services mais également en s'appuyant sur des grilles d'analyses collectives viser à des biens communs conduisant par exemple à des baisses de facture énergétiques. À terme il s'agit de permettre un habitat solidaire qui porte une économie dépassant la simple transaction. Quel intérêt y trouvent les industriels ? Pour EDF par exemple face à la question des personnes insolubles, il peut paraître plus intéressant d'aider à l'isolation des logements que de donner l'électricité à perte.

L'idée de mutuelle, déjà évoquée par Pascal Glémain et citée par Maël Montévil comme un structure envisageable pour formaliser le projet d'un commun sur le territoire de Plaine Commune, mérite d'être approfondie. Liée à "la plus-value sociale" et au soin, elle fait profondément échos aux réflexions que mène Pasteur au sein d'un réseau de lieux et d'acteurs dans une logique contributive.

MUTUELLE. DEF.

“Une mutuelle est un groupement de personnes morales de droit privé à but non lucratif, dont l'adhésion est volontaire. L'objectif est de proposer à ses membres, les sociétaires, un système de prévoyance, d'entraide et de solidarité, moyennant une cotisation. Selon le code de la mutualité, une mutuelle a pour objet “le développement culturel, moral, intellectuel et physique de ses membres et l'amélioration de leurs conditions de vie”. Ce statut juridique est particulièrement fréquent dans le secteur de la santé.”

Le Laboratoire de l'économie sociale et solidaire

“Les mutuelles incarnent depuis leurs origines les valeurs de gouvernance démocratique, de non lucrativité et d'utilité sociale. Les adhérents sont ainsi à la fois les bénéficiaires et les propriétaires de leur mutuelle. Le mouvement mutualiste forge ses origines au XVIIe siècle dans l'entraide rurale des ouvriers. Il est devenu au fil des siècles un maillon essentiel du système de protection sociale.”

La Mutualité française

“On voit combien nous vivons aujourd'hui dans des sociétés différentes de celles du passé. Il serait facile de multiplier les exemples qui illustrent ces immenses mutations. Pourtant liberté, démocratie, solidarité et indépendance, ces quatre principes restent toujours valables. Toute l'histoire le montre, ces principes ont été et sont encore soumis à une adaptation incessante. Il n'est pas question de transiger avec eux et le vrai défi qui se pose aux mutualistes est de savoir comment les mettre en œuvre. Mais l'histoire en témoigne, depuis deux siècles la Mutualité a toujours su s'adapter. Ce qu'elle a réalisé pendant une si longue période, elle saura encore le faire. Pourquoi n'en serait-elle en effet pas à nouveau capable ? Tout son passé plaide pour son avenir.”

Michel Dreyfus, « L'histoire de la Mutualité : quatre grands défis », 2011/

Les Editions du Commun

Benjamin Roux - Permanent officiel des Editions du Commun

“Le commun au singulier, c'est le savoir qui rassemble toutes ces expériences.”¹

Portée par Benjamin Roux, la maison d'édition rennaise créée en octobre 2015 connaît aujourd'hui une quinzaine d'adhérents et une poignée de bénévoles. Pour partager et nourrir les réflexions autour du commun et des manières de faire, les publications de la maison d'édition s'articulent principalement autour de trois grands axes présentés par Benjamin.

Le premier s'attache à la dialectique entre la recherche et l'action. Donnant à lire des travaux scientifiques au-delà de la sphère universitaire par le biais notamment de la “vulgarisation” en sciences sociales, l'enjeu est de favoriser cette rencontre entre la réflexion et le faire. C'est dans cette optique que s'inscrit l'ouvrage signé par le sociologue Pascal Nicolas-Le Strat, *Le Travail du commun*, première publication de la maison d'édition.

Le second axe soigne “la culture des précédents”. Si on envisage - comme Benjamin - le temps comme un cycle où les erreurs et apprentissages peuvent se répéter, comment rappeler à la mémoire ce qui nous a précédé pour nourrir une réflexion actuelle ? Cette collection rend à nouveau disponible et accessible d'anciens textes à l'instar de l'“Histoire des équitables pionniers de Rochdale”. Écrit en 1890, George-Jacob Holyoake y retrace une des premières expériences coopératives dans la banlieue de Manchester des années 1840.

Enfin, la collection “Du Réel” fait la part belle aux récits d'expériences personnelles mettant en valeur des écritures singulières, des “bouts de vies” qui trouvent un écho chez nous toutes et tous.

En recherche action, Benjamin se passionne pour le travail du commun : *“comment un ensemble d'individus s'agrègent autour d'un désir commun”* ? La dialectique entre le collectif et l'individu l'interpelle et doit à son sens être un point de vigilance, y compris au sein de l'économie contributive. Il s'agit de rappeler qu'un collectif est un ensemble d'individus, donc de micro-économies, et qu'un aller-retour s'impose entre ces enjeux singuliers et la question collective. Prendre en compte la superposition des temps (temps de la vie, solution transitoire...) est en tout cas incontournable. Enfin, dans la continuité des discussions précédentes, Benjamin ouvre sur la question de l'éthique et de l'économie amenant Mélanie à rebondir sur la question.

Mélanie Huet : La Pépite

Missionnée par l'association Pasteur sur une période de six mois pour accompagner la structuration du modèle économique, Mélanie met l'accent sur l'importance de se poser collectivement la question des conditions : Sur cette question de l'éthique, qui peut se poser dans les liens avec la sphère privée notamment, l'essentiel est que les membres qui composent un projet à un moment T, définissent ensemble ce cadre. La question n'est pas déconnectée de l'économie contributive. Dans les notions de don et de contre don, on peut lire des ponts entre cette dernière et l'économie qui engrange un apport privé dans le cadre du mécénat/contrepartie notamment. L'enjeu est d'identifier les contreparties que Pasteur peut valoriser auprès des partenaires extérieurs. Que crée Pasteur aujourd'hui qui permet en échange à ses partenaires de rentrer dans l'économie de fonctionnement du lieu et d'en diminuer ses besoins monétaires ?

¹ “ *Les éditions du commun au service de l'intelligence collective*”, Entretien de Benjamin Roux mené par Gérard Alle, Pages de Bretagne, Juin 2016

POUR OUVRIR

Résumé des Echanges collectifs

La question de la place du privé se pose effectivement d'autant que les dernières années ont vu se manifester l'expression de l'intérêt de certains acteurs privés / particuliers pour Pasteur. Il est donc indispensable de définir ensemble une boussole. Pasteur est avant tout un lieu de recapacitation, d'émancipation où l'on fait "pour et par soi-même" et qui doit continuer d' "avancer avec les besoins d'une société en mouvement" en étant toujours appropriable. En ce sens, l'enjeu n'est pas de définir une identité figée. En définitive, ce qui fait l'identité de ce lieu qui permet la rencontre et l'action, c'est son ouverture. Ainsi plutôt que de fixer un cadre immuable, il y a peut-être un intérêt, comme le propose Agathe Ottavi, à renverser le propos et partir du négatif : "ce que Pasteur n'est pas". Poser des limites, cadrer collectivement la place du privé tout en ouvrant le champ des possibles. En effet, plusieurs voix s'accordent à dire que "la charte", qui doit permettre de définir collectivement des valeurs, a un caractère figé, enfermant, dogmatique. Finalement les valeurs de Pasteur c'est ce qu'il crée, les effets qu'il produit sur le territoire. La boussole que le conseil collégial de l'Hôtel Pasteur doit ancrer n'est donc pas une charte conçue comme un cadre "pour exclure" mais bien l'objet du projet et ce qu'il génère. Cette discussion ouvre donc à une réflexion sémantique, si le terme "charte" n'est pas pertinent, comment appeler cette boussole ?

CONTRAT ? CODE ?

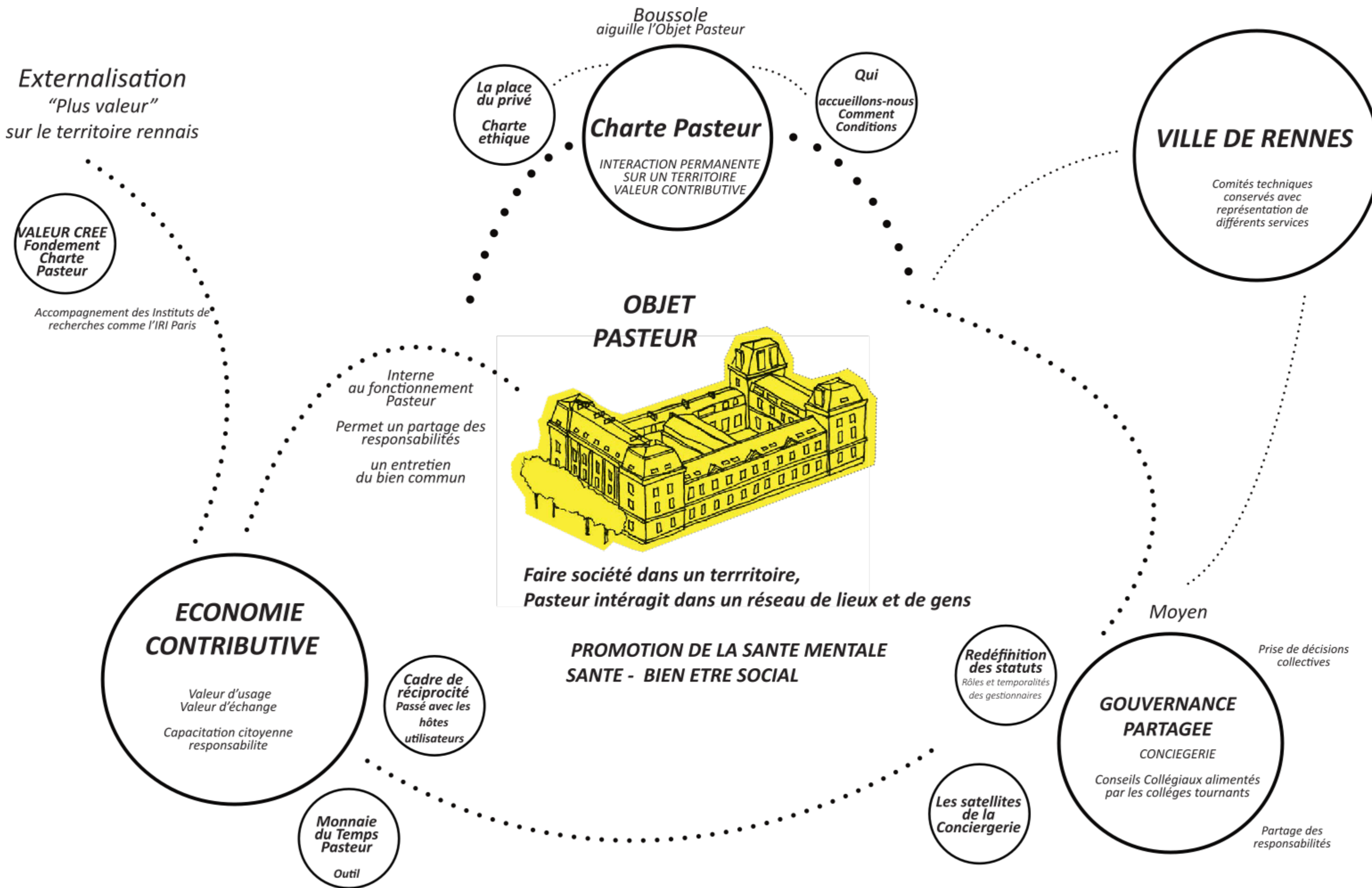
Pour nourrir cette réflexion qui reste ouverte, Philippe Le Ferrand rappelle, la notion de capabilité et d'affordance. Développée, entre autre, par le sociologue d'Amartya Sen, la notion désigne la capacité de coopération liant par-là la notion d'émancipation à l'économie contributive.

" La valeur sociétale sur laquelle s'adosse l'économie de la contribution n'entre donc pas dans un calcul de coût d'opportunité dérivé de l'utilitarisme, non plus que dans la détermination d'une valeur socialement nécessaire, au sens de la tradition marxiste (Passet, 2010). Avec le concept de valeur sociétale, le propos consiste bien plutôt à rechercher une adéquation la plus cohérente possible entre, d'un côté, la nature, l'ampleur et la variété des besoins à satisfaire et, de l'autre, les choix d'investissement, la mobilisation des moyens de travail associés aux activités, la mise en œuvre des opérations de production et l'identification des termes de la répartition. Cette recherche dépasse bien entendu les engagements de la fonction de contribution et concerne l'ensemble des forces économiques à l'œuvre. Mais le modèle de la contribution offre à la valeur sociétale différents leviers, économiques, politiques, culturels, techniques, dont la convergence peut faire reculer les limites de la rareté sociétale, c'est-à-dire les limites imposées aux capacités individuelles et collectives dans une société concrète. La nature de la fonction de contribution favorise la délibération entre les membres des communautés, pierre angulaire du dispositif de choix collectif et principe organisateur des institutions qui administrent le contrat social. L'objectif auquel concourt la contribution consiste bien à faire progresser les capacités. Cette proposition se présente fondamentalement comme une condition de la création collective et comme un principe de justice sociale."

Ces réflexions trouveront leur continuité lors du laboratoire de travail du Conseil collégial de Pasteur à Venise. Choisi avec 9 autres lieux pour représenter le pavillon français lors de la Biennale d'Architecture dans le cadre du projet Lieux Infinis proposés par le commissariat Encore Heureux, Pasteur s'empare d'un espace-temps vénitien pour continuer de faire laboratoire et d'avancer à l'écriture du projet en bénéficiant d'éclairages extérieurs.

Laboratoire du Conseil collégial de Pasteur du 18 au 25 août 2018 à la Caserma Pepe, Venise





Réunis autour de ce sujet :

Sophie Ricard : Architecte assistance à la Maîtrise d’Ouvrage, coordinatrice de l’Hôtel Pasteur, chargée de mission par Territoires Publics. Sophie assure le suivi de chantier, la gestion du lieu et sa transmissio

Erwan Marion : Membre de l’Ouilleton, journal de bord protéiforme du chantier Pasteur

Fabienne Quémeneur : Co-pilote, agent de liaison de l’ANPU installée Au Bout du Plongeoir sur le site expérimental d’architecture.

Maël Montévil : Chercheur à l’IRI avec Bernard Stiegler dans le cadre du projet Territoire Apprenant Contributif. Issu de la biologie théorique, il se penche sur des questions d’économies et de Santé Publique sur le territoire de Plaine Commune

Agathe Ottavi : Co-directrice de la coopérative culturelle Cuesta qui s’attache aux relations entre art, territoire et société. Territoires d’expérimentation sur Rennes et en région parisienne. La question de l’économie contributive est au coeur des réflexions de Cuesta.

Alexandra Cohen : Co-directrice de Cuesta.

Ludivine Lucas : Membre du conseil collégial de l’Hôtel Pasteur. Parcours dans l’accompagnement d’artistes pendant plusieurs années, arrivée nouvellement chez Cuesta

Mélanie Huet : Fondatrice de La pépite, missionnée pour accompagner l’Hôtel sur la structuration d’un modèle économique : définir les besoins du futur lieu et de trouver des ressources pour y faire face (public ou privées)

Samuel Bausson : Membre du collège des hôtes, Samuel y travaille plus particulièrement sur la conciergerie. Attaché à ouvrir plus largement les lieux culturels pour y faire pour et par soi-même, il est co-fondateur de Museomix et travaille actuellement aux Champs Libres où il a lancé les rendez-vous 4C

Gwenn Pacotte : Direction Education de l’Enfance, chargée de projet education et numérique à la ville de Rennes. Gwenn travaille à la conception et la préfiguration du futur Edulab de l’Hôtel Pasteur, espace ouvert aux cultures numériques pour tous les publics

Anouk Morizur : Membre du collectif l’Ouilleton, en collecte d’archives sensibles

Florence Dolle : Membre de l’Ouilleton également.

Benjamin Roux : Porteur des Éditions du Commun

Coralie Tessier : Stagiaire aux Editions du Commun

Mathilde Saroka : Stagiaire à Keur Eskemm

Benoît Robin : Membre d’Ars Industrialis, groupe citoyen qui par l’entrée philosophie entre autre s’attache à développer des alternatives au modèle économique dominant

Juliette Moal : Diplômée du master ESC-EESAB, graphiste, membre d’un groupe de travail sur la monnaie temps

Cécile Seauzot : Coordinatrice et animatrice à l’association de l’Accorderie de Nantes

Christine Février : Bénévole et membre du conseil collégial

Laurent Léostic : Chargé de mission Les Econautes sur la valorisation des déchets issus de la filière du BTP

Lise Buisson : Membre du conseil collégial, assistante à la coordination de l’Hôtel Pasteur

Haud Le Guen : Directrice de Reso Solidaire en lien fort avec Pasteur. Co-animatrice du PTCE les éconautes

Laurent Léostic : Chargé de mission Les Econautes sur la valorisation des déchets issus de la filière du BTP

Lise Buisson : Membre du conseil collégial, assistante à la coordination de l’Hôtel Pasteur

Aurélié Meunier : Membre d’Ars Industrialis

Haud Le Guen : Directrice de Reso Solidaire en lien fort avec Pasteur. Co-animatrice du PTCE les éconautes

Pascal Glémoin : Enseignant chercheur à Rennes, Pascal est responsable d’un master en économie sociale et solidaire

Gwenola Drillet : Membre du conseil collégial, Gwenola travaille au sein du TNB et mène en parallèle un doctorat en philosophie politique sur la notion de communauté en prenant Pasteur pour terrain : comment réinvestir la définition historique à travers cette expérience ?

Jacky Yvard : Ancien service civique à l’Hôtel Pasteur sur une mission de veille et d’accueil. Surveillant en collège, il monte des ateliers type éducation populaire auprès des élèves. En formation “Transformation sociale et éducation populaire”.

Daniel Rebours : Habitant curieux allié de la première heure

Maxime Lecoq : Membre du collège des hôtes de l’association Pasteur, cofondateur de l’association Keur Eskemm (porteuse du Laboratoire Artistique et Populaire)

Chloé Maniscalco : Comédienne et metteuse en scène, Ancienne hôte élève de l’école du TNB, Compagnie LaDude

Bertrand Bigaud : Direction générale des services de la ville de Rennes

Philippe Le Ferrand : Membre du Collège des Sages, Psychiatre, Equipe mobile psychiatrie et précarité de Guillaume Regnier

Richard De Logu : Président de l’Association Bug

Mélanie Cadio : Directrice du pôle E2S à Vannes,

Haroun Chehata : Architecte nomade

| *Se réunir, au delà d'un évènement, c'est l'occasion de nouer des liens*
| *pour penser un projet sociétal*
| *Merci à vous toutes et tous pour votre disponibilité et vos éclairages !*
|



ANNEXES



Quelle monnaie alternative pour l'Hôtel Pasteur ? Extrait du White Paper ESC-EESAB

Le modèle économique théorique

L'équité entre les acteurs de l'échange accroît les possibilités de transformer le temps dont chacun d'entre eux dispose en ressources. Une économie vertueuse qui, fondée sur l'investissement temps, favorise la transparence et stimule les rencontres. LE TEMPS RASSEMBLE.

L'objectif? Créer de la valeur pour l'Hôtel Pasteur, ses occupants et ses bénévoles, par la mise en place d'une monnaie parfaitement indépendante mais qui, en cas de nécessité, doit pouvoir être convertible en euros. Pour ce faire, nous rappelons les critères à respecter dans la mise en place d'un tel modèle d'économie contributive :

- Établissement d'un cadre de réciprocité flexible.
- Mise à égalité de tous les acteurs de l'hôtel.
- Valorisation des compétences individuelles.

Le temps humain est précieux, et ne peut se comparer en fonction du statut ou de la région de l'utilisateur. Dans le cœur de l'Hôtel Pasteur, les artistes et visiteurs de tous horizons sont ainsi placés sur un pied d'égalité, devenant créditeurs de l'institution culturelle s'ils mettent à sa disposition un temps déterminé et, inversement, en deviennent débiteurs s'ils jouissent du lieu pour exposer leur travail ou pour toute autre activité susceptible d'investir l'hôtel quelques heures, quelques jours, quelque mois.

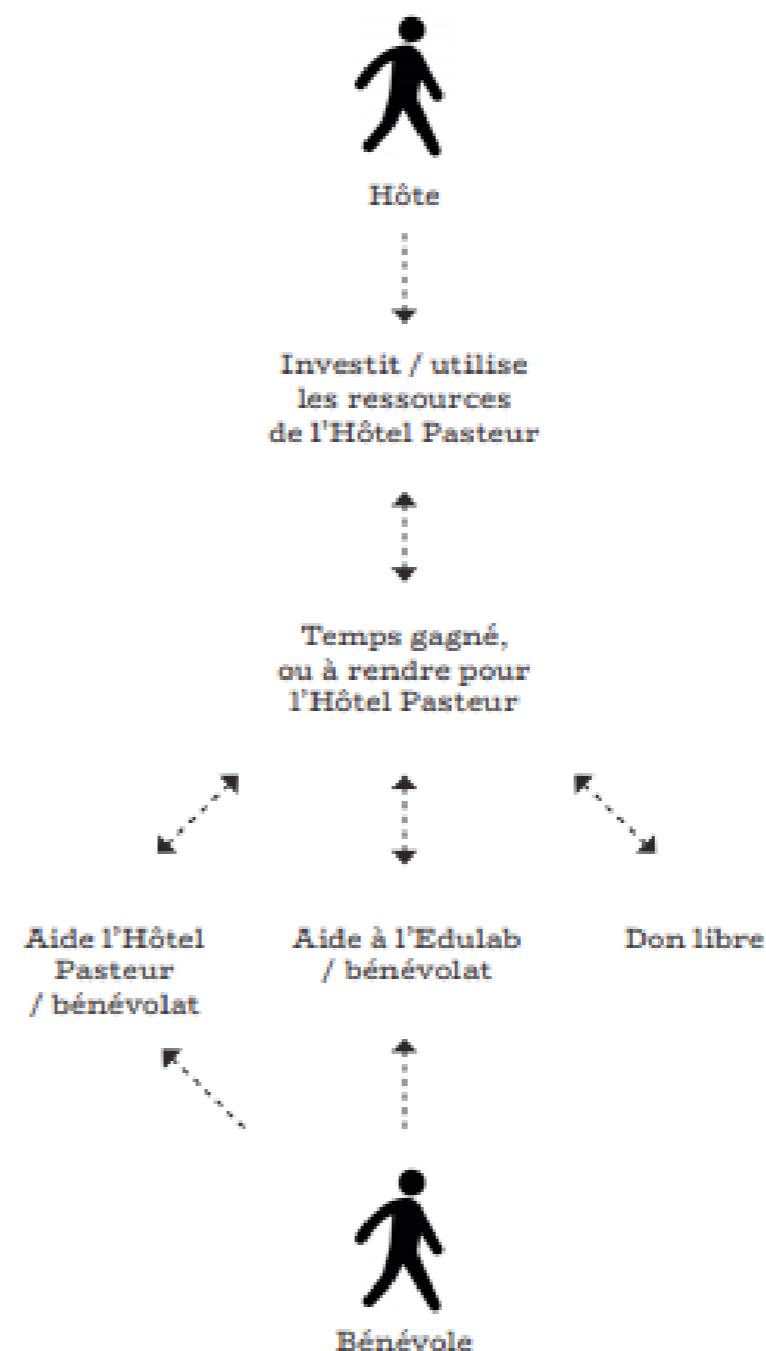
Ainsi l'Hôtel Pasteur doit pouvoir proposer une liste de missions à destination des exposants qui, à l'instant où ils requièrent d'occuper l'institution, s'inscrivent pour proposer leurs compétences en échange de leur séjour, fonction de sa durée, de l'espace investi et du nombre d'occupants. L'idée est de créer une plateforme en ligne sur laquelle ils se verront proposer une fourchette de temps à fournir à l'Hôtel Pasteur en contrepartie de leur résidence, et des différentes tâches pouvant être accomplies pendant ce même temps: peinture, veille, construction, design, montage ...

Telles sont les quelques idées qui nous sont venues à l'esprit, mais c'est à la conciergerie de l'hôtel que revient la responsabilité de déterminer, à un rythme régulier, les besoins que peuvent satisfaire les résidents et les bénévoles.

Bien entendu, ces derniers peuvent également proposer une aide spontanée, même si celle-ci n'a aucun lien avec les missions actuellement requises par l'Hôtel Pasteur. À noter que si les occupants de l'hôtel ne disposent aucunement de temps pour «remercier» l'institution de les avoir laissé investir les lieux, ils peuvent apporter un soutien financier à l'hôtel, quel qu'en soit le montant. Dans le cas des bénévoles, les critères sont légèrement différents: alors que jusque-là, ils proposaient gracieusement leurs compétences et leurs aptitudes à l'Hôtel Pasteur, ils se verront désormais attribuer, en récompense de leur temps passé sur les lieux, la mise à disposition gratuite de l'espace et ses équipements dans une temps défini. En outre, leur contribution au bon fonctionnement de l'hôtel doit nécessairement être limitée afin d'éviter tout risque de spéculation; les bénévoles n'auront pas la possibilité d'accumuler indéfiniment la monnaie temps— nous pensons que le système d'avoir doit disposer, à l'instar des tickets fournis dans les commerces, d'une date de péremption. Voir l'abeille et réinjection régulière dans les commerces locaux.

Application du modèle à l'Hôtel Pasteur

Vous l'avez certainement constaté: l'application d'un tel modèle économique à l'Hôtel Pasteur nécessite un cadre souple et flexible, car la contribution des différentes parties varie d'un cas à l'autre, et doit très souvent être étudiée par l'institution. En outre, le facteur d'urgence des tâches réalisées par les résidents doit pouvoir réduire le temps qu'ils fournissent à l'hôtel ou, dans le cas des bénévoles, accroître la valeur de la récompense qui leur est rendue par l'institution. Dans ce second cas, il pourrait être intéressant de se servir des possibilités offertes par le futur Édulab de l'hôtel, mis en place pendant le chantier.



Prouver les rencontres et les échanges mutuels entre les acteurs de l'Hôtel Pasteur serait également un moyen de légitimer les demandes de subventions et l'existence du lieu auprès de la municipalité. À terme, le modèle économique alternatif pourrait s'exporter via un système d'accorderie, et ainsi renforcer les solidarités entre les institutions et les partenaires de l'Hôtel Pasteur par l'échange de services fondé autour de cette nouvelle monnaie. Les citoyens seraient alors rassemblés au cœur d'une communauté enrichie par l'investissement égalitaire et collectif de tous les acteurs. Produire et consommer autrement, tel est l'avenir de l'Hôtel Pasteur.

Les outils proposés

Le système créditeur / débiteur

Le principe que nous avons imaginé serait le suivant :

- L'Hôtel Pasteur créditeur

Dans ce cas-là, l'hôte effectue une demande d'occupation de l'Hôtel Pasteur, présentant son projet et justifiant sa pertinence. Puis, en fonction de plusieurs facteurs tels que la durée d'occupation, le nombre de salles utilisées, ou encore la mobilisation plus ou moins importante de la part de l'Hôtel Pasteur qu'a nécessité l'événement, une contrepartie est calculée. Celle-ci est rendue de préférence en temps, la personne concernée utilise ses compétences personnelles afin d'aider l'Hôtel Pasteur, se rendant utile sur un temps donné en échange du temps qui lui a été mis à disposition dans le lieu. Dans le cas où la personne n'aurait réellement aucun temps à donner, il lui sera possible d'également effectuer un don libre en tant que contrepartie, dans ce cas de figure l'hôte a la responsabilité d'évaluer l'importance de son occupation et la contrepartie qui lui semble la plus juste.

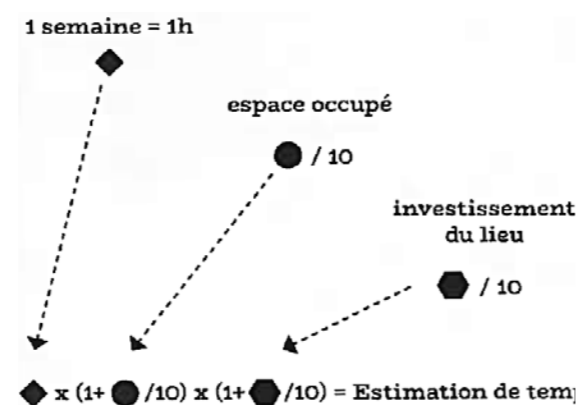
• L'Hôtel Pasteur débiteur

Dans ce cas-ci, le bénévole donne de son temps au sein de l'Hôtel Pasteur, apportant son aide en fonction de ses compétences. Puis, toujours en fonction de plusieurs facteurs tels que l'importance de l'aide qu'il a donné, la tâche qu'il a réalisée ou encore le temps qu'il a donné au lieu, une contrepartie lui est offerte lui permettant d'avoir accès aux infrastructures telles que l'Edulab ou bien des cours auxquels seuls les bénévoles auraient le privilège d'avoir accès, donc pourquoi pas par des artistes ayant utilisés le lieu auparavant. Ainsi la réciprocité s'installe et l'Hôtel Pasteur n'a presque plus à agir, l'hôte et le bénévole se donnent et se rendent mutuellement en fonction du temps qu'ils ont pris ou donné à l'Hôtel Pasteur.

Une proposition de calcul

Ce calcul utilise plusieurs facteurs pour déterminer la valeur des débits et crédits imputés aux différentes parties:

- La durée d'occupation:
1 semaine d'occupation = 1 heure de bénévolat
- La quantité d'espace occupé: nombre de pièce, nombre de mètre carré.
On évalue cette occupation sur une échelle sur dix: une valeur de un exprimant une occupation très réduite, à dix exprimant une occupation totale de l'hôtel.
- Le facteur investissement du lieu noté de un à dix, déterminant l'importance de mobilisation du lieu qu'a nécessité l'événement (nombre de personnes investies dans le projet, nombre de visiteurs): une valeur de un exprimant une occupation confidentielle et limitée, à dix pouvant par exemple être attribuée à une longue résidence se terminant par une exposition réunissant plus d'une dizaine de personnes tous les jours



Le principe des tickets nominatifs

Suite à l'application du calcul, le bénévole ou l'hôte pourrait recevoir un ticket nominatif sur lequel est inscrit le temps qu'il doit à l'Hôtel Pasteur ou bien le temps qui est mis à sa disposition par le lieu. L'idée serait que deux séries de tickets soient créées, une couleur pour le temps à rendre, et une autre couleur pour le temps gagné. Le tampon de l'Hôtel Pasteur pourrait y être apposé afin de rendre le ticket unique et non-imitable. Ce ticket représenterait alors la monnaie de l'Hôtel Pasteur sous forme tangible. Les tickets seraient rendus une fois la contrepartie effectuée par l'hôte, le délestant du devoir de rendre à l'Hôtel Pasteur du temps en fonction de l'utilisation qu'il en avait fait, et montrant de façon symbolique qu'il a rendu au lieu ce qu'il lui devait. Pour ce qui est des bénévoles, leurs tickets serviraient de réelle monnaie, ils s'en serviraient pour «payer» leur accès à l'Edulab ou au cours spécifiques donnés par un artiste ayant précédemment occupé le lieu. Enfin, les tickets pourraient être datés afin que l'hôte dispose d'une durée donnée pour rendre le temps qu'il doit à l'Hôtel Pasteur, ainsi que les bénévoles disposent d'une durée donnée pour utiliser le temps que l'Hôtel Pasteur leur donne. L'idée est que la monnaie propre au lieu soit immédiatement réinjectée, créant un système monétaire dynamique et vivant, à l'image de l'Hôtel Pasteur lui-même.



Une liste de tâches et l'outil Trello

Une fois le calcul effectué et le ticket établissant le temps à rendre à l'Hôtel Pasteur distribué, l'hôte pourrait avoir la possibilité de choisir une tâche à effectuer pour le lieu. Pour cela, une liste de tâches dont le lieu aurait besoin serait complétée par les membres de l'Hôtel Pasteur et mise à disposition des hôtes. Cette liste pourrait se répartir en quatre catégories: tâches ménagères, réparation-bricolage, services/compétences et Edulab. Nous avons pensé à la plateforme Trello comme outils pour cette liste. Cette plateforme en ligne est gratuite et permet à toute personne étant en possession du lien de pouvoir s'y inscrire et l'utiliser de manière autonome. Chaque carte, disposée dans la colonne adaptée, correspond à une tâche à effectuer, elle peut être marquée d'une étiquette transmettant son caractère urgent, il peut aussi y être indiqué la date à laquelle devra être réalisée la tâche. La personne connectée peut alors choisir une des tâches proposées en s'inscrivant sur une des cartes existantes, ou bien en créant une nouvelle carte proposant de réaliser une autre tâche lui semblant pertinente pour le lieu et correspondant à ses compétences. Ainsi chaque personne peut choisir une tâche à réaliser en fonction de ses compétences, étant tous mis sur un pied d'égalité.

Juliette Portala, Valentine Brochet, Juliette Moal et Baptiste Grenier,
Master ESC/EESAB
2018

L'Histoire de la Mutualité : 4 grands défis, Michel Dreyfus

La Mutualité est le mouvement social français le plus ancien et le plus important, ce qui explique que son histoire soit d'une particulière richesse. Elle s'est déclinée depuis deux siècles autour de quatre principes qui, aujourd'hui encore, doivent servir de boussole aux mutualistes. Liberté, démocratie, solidarité, indépendance sont les principes qui constituent le fondement de l'action mutualiste. Ils forment un tout, ils sont le « carré magique » qui doit guider l'action des mutualistes. Ces principes ne peuvent être dissociés ni séparés : que l'un d'entre soit bafoué et tout l'édifice s'effondre.

Partons d'un paradoxe. La Mutualité est le mouvement social français le plus ancien puisque les premières sociétés de secours mutuels apparaissent dans notre pays à la veille de la Révolution, cinq décennies donc avant que n'émergent les coopératives et un siècle avant que les organisations syndicales ne voient le jour. En 1914, il y a environ quatre millions de mutualistes dans l'Hexagone et aujourd'hui, sur une population d'environ 62 millions de personnes, un Français sur deux est affilié à une mutuelle. Ce bref rappel montre l'importance de la Mutualité, dont l'histoire est d'une particulière richesse.

Pourtant, cette histoire n'a guère intéressé les historiens, et pendant longtemps elle n'a pas été suffisamment prise en compte par les mutualistes. À cela de multiples raisons qui, au-delà de motifs idéologiques et culturels spécifiques à l'histoire de notre pays, renvoient aussi à l'identité de la Mutualité. Bien à tort ! En effet, l'histoire est trop sérieuse pour être laissée aux historiens car elle concerne tous les êtres humains. Connaître son histoire est, à l'opposé d'une démarche passéiste, indispensable pour mieux maîtriser son identité, savoir qui l'on est et donc être en mesure de se situer dans la société contemporaine pour pouvoir y intervenir.

Nous allons montrer ici comment l'histoire de la Mutualité s'est déclinée depuis deux siècles autour de quatre principes, quatre points cardinaux, qui aujourd'hui encore doivent servir de boussole aux mutualistes.

Liberté

De la Révolution française à nos jours, les mutualistes ont toujours agi librement et jamais sous la contrainte. Et pourtant, que de changements depuis la révolution industrielle qui commence vers 1830 ! Durant une très longue période qui s'achève après la Seconde Guerre mondiale, les pouvoirs publics se méfient des mutualistes. Ils les combattent et n'hésitent pas à les réprimer, durant la période qui va de la Révolution jusqu'à la IIe République en 1848. Puis Napoléon III organise un contrôle pesant sur les sociétés de secours mutuels, contrôle que la IIIe République mettra près de trente ans à assouplir, en votant la Charte de la Mutualité en 1898. De cette reconnaissance de la liberté accordée aux mutualistes naît, quatre ans plus tard, la Fédération nationale de la mutualité française (FNMF), ou Mutualité française. Dès lors, cette dernière se fait le porte-parole des mutualistes auprès des pouvoirs publics, et ce en toute liberté. Cela ne sera pas toujours facile à certains moments, le plus difficile étant certainement celui des années sombres du régime de Vichy. Pourtant, en fin de compte, la Mutualité saura comprendre que, même dans ces circonstances dramatiques et périlleuses, il ne faut pas transiger avec ce principe essentiel qu'est la liberté. Cela est d'autant plus malaisé que Vichy, mais aussi de nombreux régimes qui l'ont précédé, ont été, on l'a dit, très réservés à l'égard des mutualistes. Un tel état d'esprit ne s'estompe véritablement qu'après 1945.

C'est pourquoi les mutualistes sont très attachés à la notion de liberté. Ils le sont d'autant plus que, défenseurs depuis l'origine de ce que l'on appelle aujourd'hui la protection sociale, d'abord dans le domaine de la maladie, ils ont toujours organisé leur action sur la base d'une démarche libre et volontaire. La protection sociale et les différents autres acteurs qui y interviennent ont aussi beaucoup changé depuis deux siècles. La Mutualité française a dû s'adapter à tous ces changements.

Elle devait impérativement le faire, sinon elle aurait certainement disparu comme ce fut le cas dans plusieurs pays d'Europe, notamment la Grande-Bretagne où la Mutualité fut pourtant très puissante du XIXe siècle jusqu'à la Première Guerre mondiale.

Mais, au-delà des mutations immenses qu'a connues la société française durant deux siècles et auxquelles la Mutualité a dû répondre, cette dernière n'a jamais transigé sur cette notion fondamentale qu'est la liberté. La Mutualité s'est en effet organisée durant toute cette période sur la base du regroupement de femmes et d'hommes qui ont décidé de leur engagement en toute liberté : cette liberté, ils entendent la garder.

Démocratie

Agir librement ne peut se faire que dans un cadre démocratique où les mutualistes définissent, par eux-mêmes et en toute responsabilité, leur action. Depuis la Révolution se sont succédé de nombreux régimes politiques. Les mutualistes ne sont pas indifférents aux évolutions de la société car ils savent qu'elles les concernent. Aussi y participent-ils activement dans le domaine qui est le leur, d'abord celui de la maladie. Mais ils l'ont toujours fait et continuent de le faire en définissant leur action collective dans un cadre démocratique.

Cette notion est défendue par les premiers mutualistes dès la veille de la Révolution et constitue un des principes de leur action durant la première moitié du XIXe siècle. La démocratie est ensuite « confisquée » par Napoléon III qui organise la « mutualité impériale », confie la direction des sociétés de secours mutuels aux notables, cependant que les sociétaires de base n'ont plus droit ni à la parole ni aux décisions. Mais ce contrôle antidémocratique est bientôt remis en cause par les mutualistes qui se rapprochent de la IIIe République à partir des années 1880 à la condition, décisive, qu'ils puissent conduire leurs activités de façon démocratique. Ils parviennent bientôt à leurs fins et n'ont cessé, depuis, d'agir ainsi.

Bien évidemment, la pratique de la démocratie a beaucoup changé durant ces deux siècles. Entre la petite société d'antan où tout le monde se connaissait et les énormes structures, le plus souvent régionales, qui se mettent en place aujourd'hui, l'écart semble considérable. Pourtant, il l'est moins qu'il n'y paraît. En effet, au-delà de toute nostalgie relative à un âge d'or – mais qui n'a jamais existé –, l'histoire de la Mutualité montre que la démocratie n'est pas un luxe, qu'elle n'est pas un « supplément d'âme ». Elle constitue au contraire un principe essentiel de l'action mutualiste parce qu'elle permet au plus grand nombre de participer à l'action. Toute l'histoire de la Mutualité montre qu'elle n'a cessé de mettre en œuvre la démocratie la plus large, en particulier à partir du début du XXe siècle grâce aux moyens offerts par la grande presse : les mutualistes ont parfaitement compris que faire parler d'eux dans les journaux était la meilleure des « réclames », comme on disait alors. Aujourd'hui, la démocratie peut et doit être développée dans le cadre des nouveaux moyens offerts par l'informatique et Internet.

Solidarité

L'action mutualiste repose fondamentalement sur la solidarité. La Mutualité a décliné cette notion sous les formes les plus diverses. Elle la met en pratique, d'abord de façon très fragile, au XIXe siècle, alors que l'État brille par son absence dans le domaine de la protection sociale. La Mutualité est alors pratiquement la seule à intervenir pour soulager comme elle le peut, de façon solidaire, la situation faite au monde du travail.

Il faut attendre la fin du XIXe siècle pour que l'État commence à s'engager sur le terrain de la protection sociale, à travers une législation et des réformes très hésitantes. Mais en ce domaine, la Mutualité a commencé à intervenir bien avant. Depuis déjà plusieurs décennies, plus précisément depuis le Second Empire, la Mutualité est devenue en France un acteur incontournable dans le domaine de la santé. Aussi l'État en prend-il acte avec la Charte de la mutualité qui, votée en 1898, confie aux mutualistes la prise en charge du domaine de la maladie. Dès lors, ces derniers vont développer dans toute la France un réseau de plus en plus important d'œuvres sociales.

Mais il est vrai que cette intervention croissante de l'État dans la protection sociale sera source de nombreux débats chez les mutualistes. Depuis un siècle, un des défis majeurs de la Mutualité est d'avoir poursuivi la prise en charge de la solidarité en tenant compte du rôle grandissant de l'État sur ce terrain. Cette évolution est symbolisée par trois lois : celle de 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes (ROP), celle de 1930 sur les assurances sociales et celle de 1945 créant la sécurité sociale. En 1910, les mutualistes sont quatre millions mais les ROP couvrent au mieux trois millions d'assurés. À la fin de la décennie 1930, les mutualistes sont près d'une dizaine de millions et ceux qui cotisent aux assurances sociales à peu près le même nombre. Enfin en 1945, il y a en France quinze millions de mutualistes. Aussi l'État comprend-il très vite que la Mutualité doit avoir sa place, toute sa place dans le nouveau système. C'est pourquoi il donne aux mutualistes un rôle important à travers la loi Morice qui, en 1947, reconnaît aux mutuelles de fonctionnaires le droit de gérer « leur » sécurité sociale.

Aujourd'hui, l'engagement mutualiste en faveur d'une protection sociale toujours meilleure contrebalance largement les carences de l'intervention des autres acteurs sociaux et d'abord de l'État : en effet, depuis deux grandes décennies, ce dernier se désengage de la sécurité sociale. C'est dire que, plus que jamais, la solidarité reste un principe essentiel de l'action mutualiste.

Indépendance

Depuis ses origines, la Mutualité s'est déclarée « neutre » à l'égard de l'État mais elle l'est aussi vis-à-vis des partis politiques et des syndicats. Cela signifie qu'elle a toujours voulu mener son action selon ses principes, par elle-même et sans jamais entrer dans le jeu des luttes politiques. Bien lui en a pris. Alors que la vie politique est le plus souvent scandée par le court terme, par la dictature de l'urgence, la protection sociale ne peut qu'être pensée et pratiquée dans le long terme. Les gouvernements, les régimes politiques passent, la Mutualité reste.

Cela ne veut pas dire que la Mutualité se désintéresse du politique. Elle peut d'autant moins le faire que les choix imposés par la protection sociale relèvent d'abord de la décision politique, comme l'a montré toute l'histoire et comme on le voit encore aujourd'hui. La Mutualité le sait bien, d'autant qu'il lui est parfois arrivé d'être interpellée par le politique. Elle a donc dû répondre à cette demande. Ainsi, les bonnes relations que les mutualistes entretiennent avec la République radicale à la Belle Époque ne les empêchent pas d'être très vigilants pour tout ce qui concerne leur indépendance.

En 1967, la Mutualité a décidé de remplacer la notion de neutralité par celle d'indépendance ; il y a là le désir d'une plus grande ouverture aux autres acteurs sociaux.

Quelques années plus tard, la Mutualité française rencontrait officiellement et pour la première fois de son histoire les organisations syndicales : CFDT, CGT et FO. Ainsi était mis fin au long schisme remontant au Second Empire au sein du mouvement social français entre ceux qui revendiquent et ceux qui prennent en charge ; ou, pour dire les choses autrement, entre les mutualistes et bientôt les syndicalistes. Ce fossé constitue un élément fondamental de l'histoire sociale de notre pays et, par son intensité comme par sa durée, il n'a pas d'équivalent en Europe. Ses conséquences se font encore sentir aujourd'hui et donnent aux mutualistes français des responsabilités internationales exceptionnelles, à l'heure où la lutte pour un statut mutualiste européen est une tâche indispensable. Quoi qu'il en soit, personne ne peut dicter leur conduite aux mutualistes

Conclusion

Liberté, démocratie, solidarité, indépendance sont bien les principes qui constituent le fondement de l'action mutualiste. Ces principes forment un tout, ils constituent le « carré magique » qui doit guider l'action des mutualistes. Ils ne peuvent être dissociés ni séparés : que l'un de ces principes soit bafoué et tout l'édifice s'effondre. De la Révolution à la société d'Internet, les changements sont considérables. En 1789, la société française était rurale à 85 %. Le basculement se produisit en 1930 où le nombre de citoyens égala celui des personnes vivant à la campagne. Aujourd'hui, le nombre de « ru-raux » vivant dans la société française est de l'ordre de 5 %. Pendant longtemps, l'on a cru à une montée inexorable du salariat dans la société. Depuis les années 1980, on sait que cette progression a ses limites. Sur un autre plan, on vit aujourd'hui beaucoup plus longuement, en raison des progrès fantastiques de la médecine. Mais évidemment, tout ceci a son prix.

Par ailleurs, le cadre européen, dont les premières formes d'organisation ont vu le jour en 1957 avec le Traité de Rome, constitue aujourd'hui une donnée incontournable à laquelle ne peut échapper la protection sociale. Les mutualistes avaient senti cette dimension internationale avant même la Première Guerre mondiale, puis ils ont su continuer d'y réfléchir, tout en harmonisant leur gestion des assurances sociales durant l'entre-deux-guerres. Au sortir du second conflit mondial, les mutualistes français furent à l'initiative de la création de l'Association internationale de la Mutualité (AIM). L'histoire donnait en effet à leur mouvement une importance et une responsabilité particulière dans la protection sociale : elle fut déclinée d'abord à l'échelle européenne, puis bientôt internationale. Aujourd'hui l'AIM est un des outils qui permet d'avancer en ce sens. Les mutualistes français savent aussi qu'ils sont une des composantes des mouvements d'économie sociale. Ils ne sont donc pas seuls et, sans verser dans l'angélisme, ils doivent considérer l'avenir avec optimisme.

En conclusion, on voit combien nous vivons aujourd'hui dans des sociétés différentes de celles du passé. Il serait facile de multiplier les exemples qui illustrent ces immenses mutations. Pourtant liberté, démocratie, solidarité et indépendance, ces quatre principes restent toujours valables. Toute l'histoire le montre, ces principes ont été et sont encore soumis à une adaptation incessante. Il n'est pas question de transiger avec eux et le vrai défi qui se pose aux mutualistes est de savoir comment les mettre en œuvre. Mais l'histoire en témoigne, depuis deux siècles la Mutualité a toujours su s'adapter. Ce qu'elle a réalisé pendant une si longue période, elle saura encore le faire. Pourquoi n'en serait-elle en effet pas à nouveau capable ? Tout son passé plaide pour son avenir.

*Michel Dreyfus, « L'histoire de la Mutualité : quatre grands défis »,
Les Tribunes de la santé 2011/2 (n°31), p. 49-54.*

